SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DU CLAIN SUD

Département de la VIENNE ************
Arrondissement de

MONTMORILLON

* * * * * * * * * * *

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 OCT. 2017
Date

Date de la convocation: 18/09/2017

MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
41	24	21	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, les délégués du comité syndical ont été convoqués par M. Philippe BELLIN, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins cinq jours francs avant la présente réunion à la salle multimédia de la communauté de commune de la Région Couhé (8 rue Hemmoor 86700 COUHE). Le comité syndical à ce jour, à cette heure et à ce lieu est de vingt-quatre sur les quarante et un, le quorum est donc atteint.

<u>Etaient présents</u>: BARRAULT Serge - BELLIN Philippe - BELLINI Bruno - BERNARD Patrick - BIBAUD André - BOUFFARD Patrick - CHAPLAIN Christian - CHARGELEGUE Jérôme - CHARRAUD Bruno - CHOISY Jean-Michel - COMPAGNON Jean-Pierre - GUINAULT Jacques - JEAN Gisèle - LABELLE Alain - LATU Roland - MAGNY Fabienne - MARTIN Jean-Louis - POIRIER Frédy - ROYER Christian - SARDET Gérard - SAUMUR Jean - SICAULT Ludovic - TERRANOVA Jean-Luc - THEVENET Roland

<u>Etaient excusés</u>: **GRIMAUD** James - **GROLLIER** Louis-Marie - **MOUSSERION** Martine - **PIN** Olivier (pouvoir à M. BOUFFARD Philippe)

<u>Etaient absents</u>: **BAILLARGE** Philippe - **BELLIN** Jean - **BERTHOMME** Marie-Annick - **BLAISON** Andrée - **BOCK** François - **BOUCHER** Marc - **BOURCHENIN** Michel - **COLLOBER** Sarah - **DIOT** Xavier **GREFFIER** Jacky - **JESBERGER** Gilles - **PORCHET** Bernard - **ROUSSEL** Pascal.

A été élu secrétaire de séance M. Bibaud André

Administratifs: BRANGEON Anne - MIRLYAZ Manuel - TRIBOT Lydie

Invités: Maître DROUINEAU et Maître PUYT du cabinet d'avocats Drouineau1927

M. QUIERREUX David Communauté de Communes Vienne et Gartempe

Délibération n°72_250917

Prolongation CTMA La Clouère

M. le Président informe l'assemblée que le CTMA de la Clouère (2012-2017) arrive à échéance en décembre 2017.

M. le Président précise que l'objectif est d'avoir un CTMA unique sur le périmètre du syndicat en 2019 (le temps de réaliser les études et démarches règlementaires/administratives sur les autres bassins), l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne autoriserait une prolongation du CTMA 2012/2017 sur l'année 2018, avec les mêmes conditions financières.

M. le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur la demande de prolongation du CTMA Clouère en 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité, la demande de prolongation du CTMA La Clouère en 2018 pour un CTMA commun en 2019.

Pour copie conforme, Couhé, le 26 septembre 2017

> Le Président, Philippe Bellin

Acte rendu exécutoire par Le Président Philippe Bellin Couhé, le 26 septembre 2017